

Données financières de 2020

Compte de participation ouvert
combiné de la Canada Vie



Voici

le document Données
financières de 2020
de l'assurance vie avec
participation de la Canada Vie

Il comprend des renseignements importants à propos du rendement, de la solidité et de la gestion pour la première année de notre nouveau compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie^{MC}.

Nos cinq piliers



Expérience

Nous sommes présents dans le marché de l'assurance vie avec participation depuis **plus de 170 ans**.



Taille

Nous avons **le plus important** compte de participation ouvert **au Canada**.



Expertise

Nos **équipes chevronnées** et nos **partenariats hors pair** nous aident à prendre des décisions stratégiques au sujet du compte de participation.



Responsabilité

Notre **volonté de transparence** nous a permis de gagner la confiance de générations de Canadiens.



Conviction

Notre approche de placement demeure axée sur le **rendement et la stabilité à long terme**.



Andrea Frossard
vice-présidente
principale, Solutions
d'assurance avec
participation

Merci de l'intérêt que vous portez à l'assurance vie avec participation de la Canada Vie. Premier en importance au Canada, notre compte de participation ouvert contient plus de 45 milliards de dollars en actifs.

Cette édition des Données financières est la première à présenter les résultats du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie. Le compte combiné a été établi le 1^{er} janvier 2020, date à laquelle la Great-West, la London Life et la Canada Vie se sont unies pour former une seule compagnie. Nous sommes heureux de vous dévoiler les données de cette première année.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux défis. La COVID-19 continue de perturber la vie quotidienne des Canadiens, et l'on n'a pas encore pris la pleine mesure de ses effets. Notre compte de participation est conçu pour surmonter ce genre de difficultés, et il l'a d'ailleurs fait lors de nombreux événements économiques dans le passé. La Canada Vie continuera d'apporter aux Canadiens le soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont le plus besoin.

« Les Canadiens peuvent se fier à nos conseils d'experts, à notre expérience et à notre engagement envers nos responsabilités. C'est grâce à votre confiance en nous que notre compagnie est aussi florissante qu'elle l'est aujourd'hui. »

Visionnez le message vidéo d'Andrea Frossard au complet à canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation



Nous continuons de fournir des rapports sur le rendement

de nos comptes de participation avant la fusion, histoire de vous donner la pleine mesure de notre feuille de route de force et de stabilité, et d'affirmer notre volonté de transparence. Vous pouvez obtenir ces rapports auprès de votre conseiller ou en consultant canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation

i Le 1^{er} janvier 2020, nous avons combiné les comptes de participation ouverts canadiens de la Great West, de la London Life et de la Canada Vie. Le présent guide fournit des données financières essentielles à propos du rendement, de la solidité et de la gestion du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le compte ouvert exclut les blocs de polices fermés de l'ancienne New York Life, de l'ancienne CrownVie et de la Canada Vie.

Table des matières

Points saillants financiers de 2020.....	6	• Placements privés.....	22
Le compte de participation.....	9	• Obligations émises dans le public.....	22
Les participations versées aux propriétaires de police avec participation au cours de l'histoire.....	9	• Qualité des actifs.....	22
Fonctionnement de l'assurance avec participation.....	10	Aperçu de notre portefeuille de titres à revenu non fixe.....	23
Méthode de distribution des participations.....	12	• Immobilier.....	23
Les participations versées aux propriétaires de police avec participation sont différentes des participations versées aux actionnaires.....	13	• Actions de sociétés cotées en Bourse.....	24
Facteurs influant sur le barème des participations.....	14	• Actions de sociétés non cotées en Bourse.....	24
Notre stratégie de placement.....	15	Taux d'intérêt du barème des participations.....	25
Notre situation actuelle.....	15	Demandes de règlement d'assurance (mortalité).....	27
• Composition de l'actif.....	15	Résiliations de polices.....	28
La direction que nous prenons.....	16	Dépenses, taxes et impôts.....	28
• Actifs du compte de participation total.....	18	• Économies d'échelle.....	28
Rendement.....	19	Solidité.....	28
Rendement du compte de participation.....	19	• Sommaire des opérations du compte de participation.....	29
Actifs étrangers.....	20	• Bilan du compte de participation.....	29
Aperçu de notre portefeuille de titres à revenu fixe.....	20	Responsabilité.....	30
• Nombre d'années avant l'échéance.....	20	Dispositions et références de la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA).....	30
• Prêts hypothécaires.....	21	Besoin de renseignements supplémentaires?.....	31

Le terme « propriétaire de police » est utilisé dans ce document, sauf lorsqu'il est question de la politique en matière de participations, le terme « titulaire de police » étant alors utilisé. Le terme « bénéficiaires » est utilisé dans ce document, sauf à la section Dispositions et références de la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA), dans laquelle le terme « profits » est utilisé.

Le barème des participations de 2020 des propriétaires de police avec participation de la Canada Vie reflète les participations créditées aux anniversaires de police durant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Tout renvoi au barème des participations de 2020 ou au taux d'intérêt du barème des participations de 2020 dans le présent document fait référence à cette même période.

Tout au long du présent document, les nombres peuvent avoir été arrondis.

Les données sur le rendement sont fournies à titre d'exemple seulement et représentent le rendement passé, qui n'est pas garant du rendement à venir.

Les actifs couvrant les passifs du bloc ouvert de la Canada Vie sont mis en commun avec les actifs couvrant les passifs du bloc fermé (toutes les polices de la Canada Vie établies avant la démutualisation de la Canada Vie le 5 novembre 1999) pour les besoins de l'établissement du taux d'intérêt du barème des participations. Les valeurs des actifs indiquées correspondent à des répartitions approximatives et sont fournies à titre d'information seulement.



Points saillants financiers de 2020

pour le compte de participation de la Canada Vie

Dans cette section, les résultats comprennent le compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie pour 2020, sauf indication contraire.

Rendement

- La Canada Vie distribue des participations aux propriétaires de police avec participation depuis 1848.
 - Les participations distribuées sont réparties parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables. Le montant attribué à chaque groupe varie en fonction de la contribution présumée du groupe aux bénéfices du compte de participation.
- En 2020, la Canada Vie a versé 1,2 milliard de dollars en participations aux propriétaires de police au titre du compte de participation ouvert combiné.

Placements

La stratégie de placement à long terme de la Canada Vie, conjuguée à la stratégie de nivellement, contribue à réduire les répercussions de la volatilité à court terme sur la composante en placement des participations versées aux propriétaires de police avec participation.

Notre situation actuelle



Rendement sur un an du total de l'actif du compte de participation pour 2020, après déduction des frais de placement : 3,2 %¹



Frais de placement facturés au compte de participation pour la gestion des actifs en 2020 : 8,2 points de base



Taux d'intérêt du barème des participations pour les nouvelles polices de la Canada Vie établies après le 1^{er} janvier 2020 : 5,1 %²

Composition de l'actif au 31 décembre 2020

(en pourcentage du total des actifs couvrant les passifs)

Catégorie d'actif	31 décembre 2020 (%)
Avoirs en obligations émises dans le public	36,0
Avoirs en prêts hypothécaires	23,3
Avoirs en placements privés	8,6
Trésoreries et équivalents	2,2
Titres à revenu non fixe (immobilier et actions)	21,9
Avances sur police	6,2
Autres actifs	1,8
Total des actifs couvrant les passifs	100

La direction que nous prenons

- ✓ Nous révisons régulièrement la stratégie de placement du compte de participation dans le but de fournir des rendements stables à long terme. En 2021, nous apportons des changements à notre stratégie de placement afin d'assurer une solidité et une stabilité à long terme.
- ✓ Ces changements s'inscrivent dans une évolution graduelle et continue qui nous permettra de continuer à respecter les promesses que nous faisons aux Canadiens depuis des générations.
- ✓ Nous rajustons la composition cible de l'actif pour les actifs couvrant les passifs en la faisant passer à 70 % de placements à revenu fixe et à 30 % de placements à revenu non fixe.



Expérience, expertise, conviction :

Forte de plus de 170 ans d'expérience dans le marché de l'assurance vie avec participation, la Canada Vie a constitué des équipes d'experts et élaboré des stratégies de placement éprouvées qui procurent force et stabilité au compte de participation.

 **Apprenez-en plus** sur notre stratégie de placement à la [page 15](#).

1. Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs du compte de participation couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation, après déduction des frais de placement. Les frais de placement peuvent varier d'une année à l'autre en raison des changements dans la composition des actifs du compte de participation total, des économies d'échelle et d'autres facteurs. Le rendement du compte de participation est déclaré pour l'année civile, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le rendement du compte de participation est un indicateur à court terme du rendement des placements. Il est déterminé en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) depuis le 1^{er} janvier 2011, à l'exception des gains et des pertes non réalisés au titre des obligations. Ceux-ci sont exclus parce que les obligations détenues dans le compte de participation sont généralement conservées jusqu'à l'échéance. Les rendements des actions ordinaires et des titres immobiliers sont évalués selon la valeur du marché, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont considérés comme engagés. Les gains et les pertes réalisés au titre des obligations sont considérés comme engagés.

2. Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation. Il est fondé sur le rendement de placement nivelé des actifs couvrant le passif du compte de participation. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations n'est que l'un des nombreux facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle. La croissance réelle de la valeur de rachat de toute police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs.

Les résultats techniques liés aux demandes de règlement d'assurance, les dépenses, taxes et impôts, et les résiliations de polices ainsi que d'autres facteurs peuvent également avoir une incidence sur les participations.

Demandes de règlement d'assurance

- Au fil du temps, l'espérance de vie a augmenté. Cette réalité, combinée à un choix prudent de risques de tarification, a contribué aux bénéfices du compte de participation.
- En 2020, les prestations de décès versées aux propriétaires de police avec participation de la Canada Vie se sont élevées à 738 millions de dollars.

Dépenses

- Aujourd'hui, la Canada Vie est heureuse de servir plus de 13 millions de clients d'un océan à l'autre. Ces nombreuses relations offrent à la Canada Vie des occasions d'atteindre une efficacité en matière de dépenses.

Résiliations de polices

- Les résiliations de polices peuvent également avoir une incidence sur le rendement du compte de participation. Par exemple, un nombre de polices résiliées différent des hypothèses utilisées pour l'établissement des taux peut avoir une incidence sur le montant des participations pouvant être distribuées.

Solidité

- Les actifs du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie, y compris l'excédent, totalisaient 45,2 milliards de dollars au 31 décembre 2020.
- Le bloc ouvert de la Canada Vie comptait approximativement 1,6 million de polices d'assurance vie avec participation en vigueur au 31 décembre 2020.
- La Canada Vie continue d'obtenir d'excellentes cotes de crédit par rapport aux sociétés d'assurance nord-américaines de taille comparable, en raison de son profil de risque prudent et de ses résultats constants sur le plan des bénéficiaires³.

Responsabilité

- Après la fusion, la distribution totale des bénéficiaires du compte de participation aux actionnaires s'établissait à 2,5 %. L'excédent distribué aux propriétaires de police avec participation en 2020 s'élevait à 97,5 %.
- La Canada Vie est assujettie, au fédéral, à la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA) du Canada. Cette loi décrit les exigences qu'une compagnie ayant des actionnaires doit respecter à l'égard de la gestion de ses comptes de participation. La loi exige également la mise en place et le maintien de politiques à l'égard de la gestion du compte de participation et des participations distribuées aux propriétaires de police avec participation. Vous pouvez consulter ces deux politiques à canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation.
- Le montant des participations distribuées aux propriétaires de police avec participation est établi en fonction de la politique relative aux participations des propriétaires de police avec participation approuvée par le conseil d'administration. Cette politique vise à assurer une répartition équitable de l'actif entre les différents groupes de propriétaires de police avec participation.
- Vous trouverez des renseignements détaillés sur les placements détenus au titre du compte de participation de la Canada Vie à canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation. Ces renseignements sont mis à jour chaque trimestre.

3. Selon les dernières cotes de crédit attribuées par A.M. Best Company, DBRS Limited, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Ratings Services à la date de publication. Pour obtenir des renseignements à jour sur les cotes attribuées à la Canada Vie et sur sa solidité financière, consultez canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation.

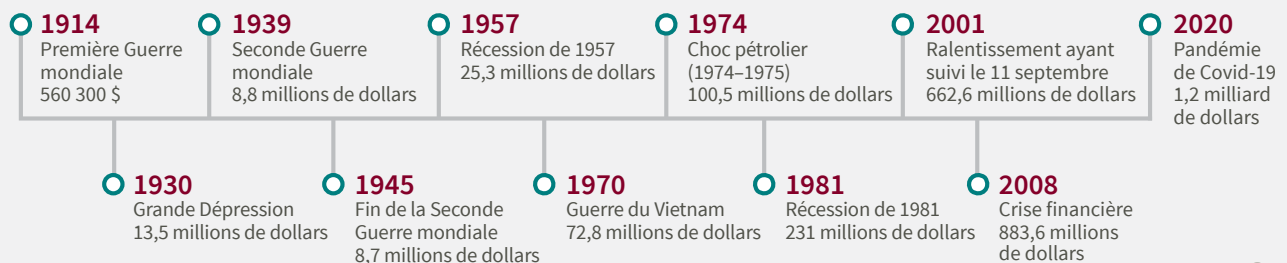


Le compte de participation

La Canada Vie tient résolument à offrir l'assurance vie avec participation. Nous sommes présents dans le marché de l'assurance vie avec participation depuis plus de 170 ans. Nous distribuons des participations aux propriétaires de police avec participation depuis 1848, même en temps de conjoncture économique difficile.

Nous continuerons de gérer le compte de participation dans une optique de stabilité et de solidité. Nous n'avons jamais quitté le marché de l'assurance vie avec participation et notre feuille de route témoigne de notre ferme volonté à y demeurer.

Les participations versées aux propriétaires de police avec participation au cours de l'histoire

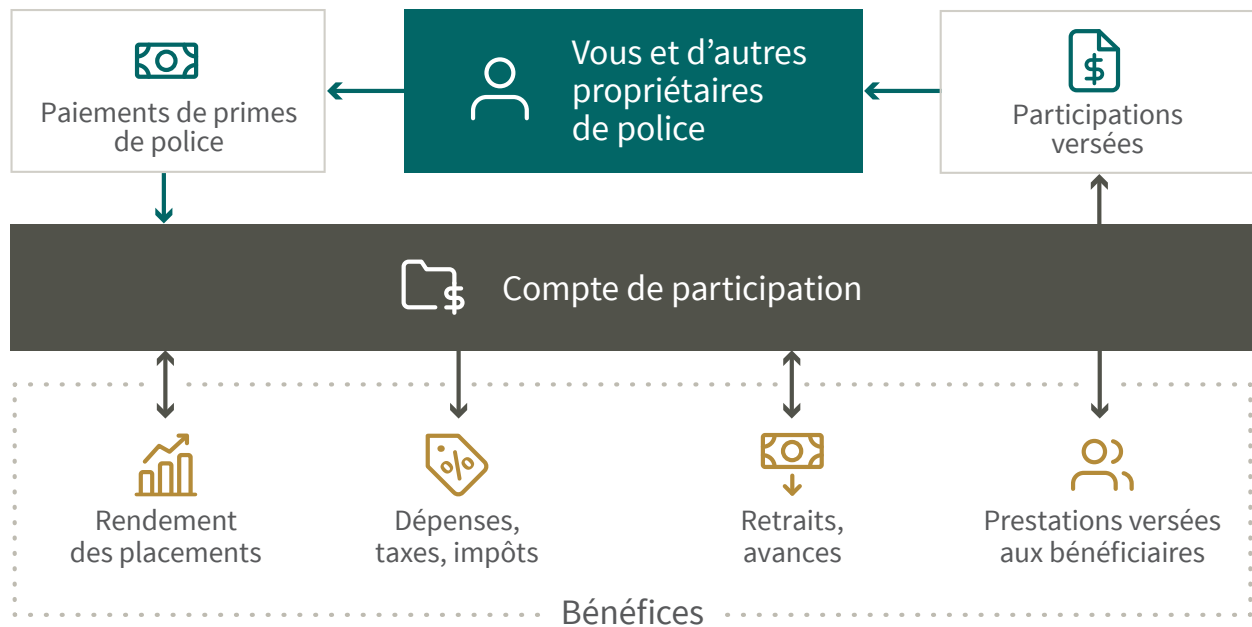


Les montants indiqués avant le 1^{er} janvier 2020, incluent les comptes de participation de la Canada Vie, de la Great-West et de la London Life avant la fusion. Les montants indiqués après le 1^{er} janvier 2020 proviennent du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie.

Les chiffres indiqués reflètent le montant total en dollars courants des participations déclarées aux propriétaires de police selon les rapports annuels de la compagnie pour l'année en question. Les nombres peuvent avoir été arrondis. Les montants indiqués pour les années précédant l'année 2001 peuvent comprendre des participations pour des polices établies à l'extérieur du Canada. Les participations indiquées ne reflètent pas nécessairement l'événement associé à cette année. Par exemple, en 2020, les effets de la COVID-19 ne se reflétaient pas encore dans le barème des participations. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

F88-1960

Fonctionnement de l'assurance avec participation



1

Vos paiements de primes, ainsi que ceux des autres propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie, sont versés au compte de participation. Nous gérons ce compte de façon à honorer les garanties de l'ensemble de nos polices d'assurance vie avec participation et nos engagements envers les propriétaires de ces polices, maintenant et plus tard.

2

Si le rendement est plus favorable que les hypothèses émises au moment de l'établissement des taux, notamment en ce qui concerne les placements, les dépenses, les taxes et les impôts, les retraits faits par les propriétaires de police et les avances qui peuvent leur être consenties, et les versements prévus par l'assurance, le compte de participation enregistre des bénéfices.

3

Quand les bénéfices sont supérieurs au montant requis pour honorer les garanties et les engagements, les propriétaires de police peuvent se partager ces bénéfices, ou y « participer ». Nous pouvons distribuer une partie du bénéfice sous forme de participations, mais cela n'est pas garanti. Le montant distribué dépendra de facteurs comme la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent et de réduire les fluctuations à court terme au titre des participations.

Au moins une fois l'an, nous déterminons si le niveau du barème des participations est approprié et si un changement s'impose dans ce barème.

Cet examen peut porter sur des éléments tels que :

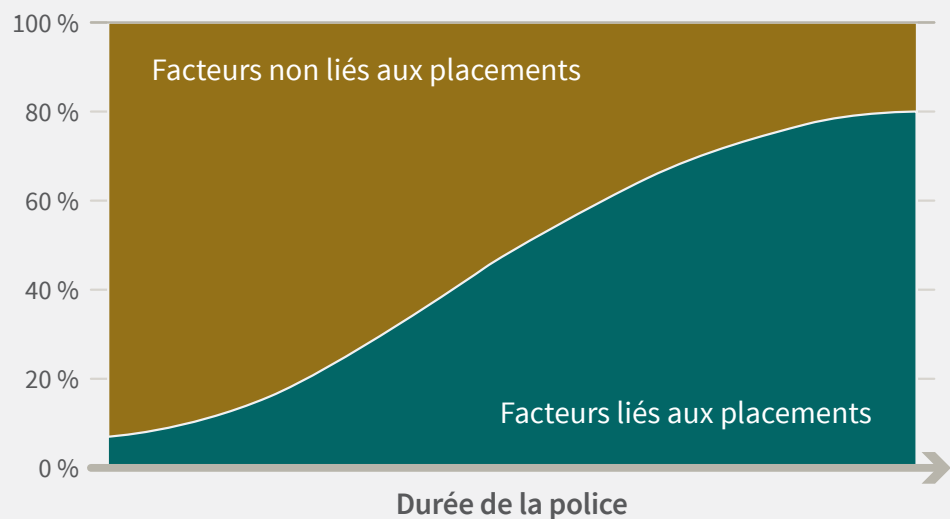
- Les taux des polices d'assurance vie temporaire de un an
- Le paiement des primes exigées pour souscrire des bonifications d'assurance libérée
- Divers taux d'intérêt créditeurs associés au compte de participation

L'**excédent** et le revenu qu'il génère sont utilisés pour aider à assurer la solidité et la stabilité financières de la compagnie. Ils peuvent aussi servir à d'autres fins, par exemple :

- ✓ Provisionner la croissance des affaires nouvelles et les acquisitions qui peuvent être bénéfiques pour le compte de participation
- ✓ Soutenir la transition en période de changements importants
- ✓ Gérer les fluctuations excessives des participations

Exemple de changements dans la composition des participations versées aux propriétaires de police avec participation pendant la durée de la police

Dans une nouvelle police, les demandes de règlement, les dépenses et d'autres facteurs peuvent avoir une plus grande incidence sur les participations que les résultats de placement. À mesure que la police approche de l'échéance, les résultats de placement – et le taux d'intérêt du barème des participations – jouent un rôle de plus en plus important. Reportez-vous au tableau suivant pour un exemple visuel.



Cet exemple est offert à des fins d'illustration uniquement. Les situations varieront selon les circonstances particulières.

F88-1808

Notre méthode de distribution des participations aux propriétaires de police avec participation

Tout montant distribué du compte de participation sous forme de participation aux propriétaires de police est réparti parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables. Le montant crédité à chaque police d'un groupe de participation, s'il y a lieu, varie selon les bénéfices considérés comme ayant été générés par ce groupe. C'est ce que l'on appelle le principe de contribution. Il est possible qu'aucune participation ne soit créditée à une police si, par exemple, le groupe de polices auquel elle appartient n'a pas contribué aux bénéfices du compte de participation.

Voici des exemples de facteurs pris en considération dans la création des groupes :

- Année d'établissement de la police
- Périodes au cours desquelles les primes, les garanties ou les hypothèses d'établissement des taux étaient semblables
- Types de régimes
- Catégories de risque principales (homme ou femme, fumeur ou non-fumeur, etc.)
- Âges à l'établissement

Dans l'application du principe de la contribution, outre les groupes de participation, plusieurs éléments sont pris en considération. En voici des exemples :

- Générations de police
- Exigences législatives et réglementaires
- Lignes directrices professionnelles
- Pratiques de l'industrie

Nous distribuons les participations conformément aux dispositions de chaque police et tenons compte du montant de la protection de base et de la protection provenant des bonifications d'assurance libérée. Le paiement de la prime exigible au premier anniversaire contractuel doit être effectué avant que nous créditons une participation.

Jamais les taux d'intérêt n'ont été aussi bas pendant aussi longtemps au Canada. Que des participations soient créditées ou non au titre d'une police, la valeur de rachat garantie continuera de croître comme elle est indiquée dans la police et le versement de base prévu par celle-ci est garanti. Si aucune participation n'est créditée à une police au cours d'une année donnée, les valeurs de rachat ou de versement accumulées jusqu'alors ne sont pas réduites, pourvu que les primes soient toujours réglées lorsqu'elles sont exigibles et que les valeurs de la police ne soient pas utilisées à d'autres fins, comme il peut être indiqué aux termes du contrat ou choisi par le propriétaire de police¹. Des hausses de taux d'intérêt futures, ainsi que d'autres facteurs, peuvent faire augmenter les participations, lesquelles peuvent avoir des répercussions favorables sur les valeurs futures de la police.

Avant que les participations versées aux propriétaires de police ne soient déclarées, l'actuaire désigné doit donner son avis au conseil d'administration quant à l'équité du barème des participations proposé pour les propriétaires de police avec participation et à la conformité à la politique en matière de participations de la compagnie.

1. Pour les polices assorties de la majoration de la protection, une fois que la garantie relative à la majoration de la protection n'est plus en vigueur, si aucune participation n'est créditée à la police ou si le montant des participations ne suffit pas à maintenir le montant de la majoration de la protection, le propriétaire de police peut choisir de payer une prime additionnelle en espèces afin de souscrire suffisamment d'assurance vie temporaire de un an pour maintenir le montant de la majoration de la protection. Autrement, le montant de la majoration de la protection sera réduit.

Les participations versées aux propriétaires de police sont différentes des participations versées aux actionnaires

Les dividendes versés aux actionnaires sont établis selon le rendement global de la compagnie pour tous les secteurs d'activité, y compris l'assurance sans participation et les produits de placement.

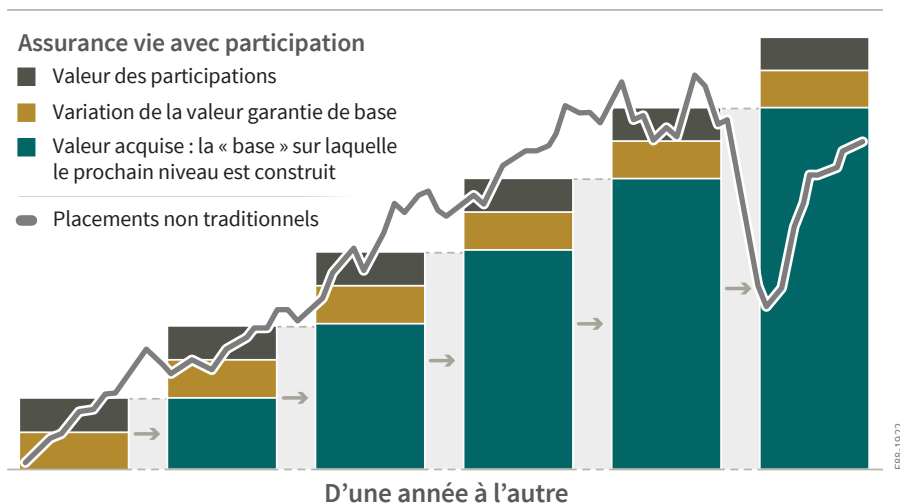
Les participations versées aux propriétaires de police sont établies uniquement en fonction des bénéfices générés au sein du compte de participation associé à la police en question. Ces bénéfices sont générés par les résultats du compte de participation et ne tiennent pas compte des résultats de la compagnie pour des produits qui ne sont pas associés au compte de participation.

Dès le premier anniversaire de la police, les propriétaires de police avec participation peuvent recevoir des participations. Les participations peuvent servir à souscrire une assurance additionnelle, à laquelle peut être assortie une valeur de rachat. Cette valeur de rachat, une fois qu'elle est créditée à la police, est acquise et ne peut être réduite ni utilisée à d'autres fins que celles autorisées par le propriétaire de police ou pour payer les primes ou préserver la situation d'exonération fiscale de la police.

L'acquisition

des droits est un avantage important et appréciable de l'assurance vie avec participation, car les participations des propriétaires de police, une fois qu'elles sont créditées, ne sont pas défavorablement touchées par les résultats techniques futurs.

Exemple visuel de l'acquisition



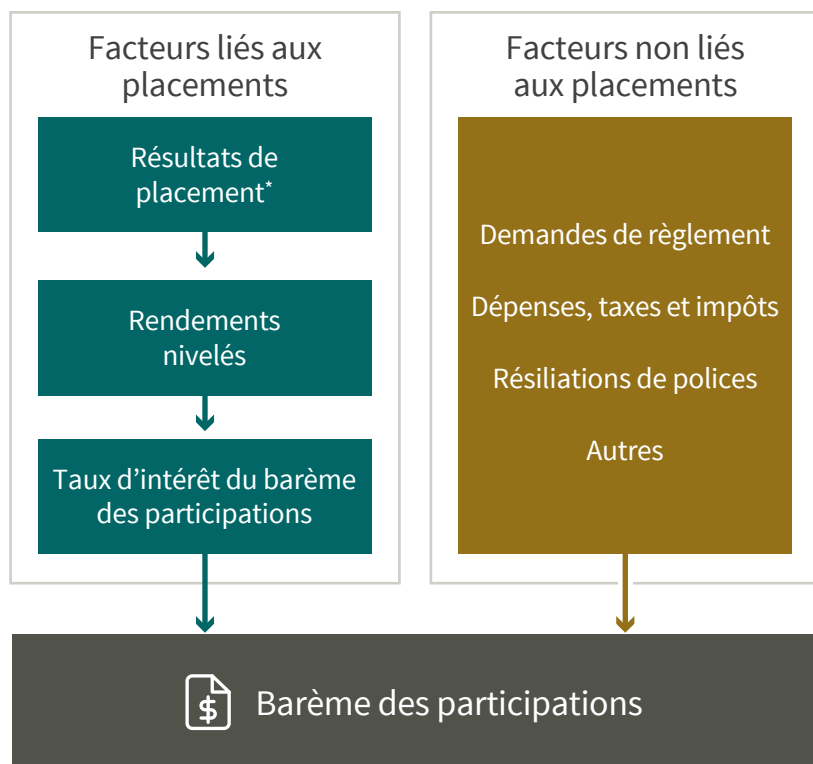
Les participations ne sont pas garanties.



Facteurs influant sur le barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police avec participation qui proviennent des placements du compte de participation; toutefois, les demandes de règlement d'assurance, les dépenses, les taxes et les impôts, les résiliations de polices et d'autres facteurs jouent aussi un rôle dans le calcul du barème des participations.

Assurance vie avec participation



F88-2304

* Rendement des actifs couvrant le passif et l'excédent du compte de participation. La pondération pour chacun de ces facteurs varie au cours de la durée d'une police.



Notre stratégie de placement

Comme elle a le compte de participation ouvert le plus important au Canada, la Canada Vie peut réaliser des économies d'échelle et profiter d'occasions de placements grâce à des partenariats prestigieux et à de vastes ressources internes. La taille du compte nous permet aussi de diversifier notre risque pour assurer une croissance stable à long terme.

Notre situation actuelle

Le compte de participation ouvert de la Canada Vie comprend des actifs couvrant les passifs du compte de participation et des actifs couvrant l'excédent du compte de participation. Les actifs couvrant les passifs du compte de participation sont largement diversifiés et sont généralement gérés comme un compte à revenu fixe. En 2020, la composition cible pour les actifs couvrant les passifs était de 75 % à revenu fixe et de 25 % à revenu non fixe. Les actifs couvrant l'excédent du compte de participation sont principalement investis dans des placements à revenu fixe.

Notre stratégie de placement contribue à stabiliser la variation du rendement des placements. Les rendements des actifs couvrant les passifs du compte de participation sont utilisés pour déterminer la portion découlant des placements des participations versées aux propriétaires de police.

Composition de l'actif

Les lignes directrices de placement pour les actifs tiennent compte des objectifs commerciaux, des caractéristiques du passif, des besoins de liquidités, des considérations fiscales et de la tolérance au risque de taux d'intérêt. Les lignes directrices de placement doivent être approuvées officiellement.

Une portion importante des actifs du compte de participation ouvert est investie dans des obligations et des prêts hypothécaires pour soutenir une croissance stable à long terme ainsi que les garanties de base pour les polices d'assurance vie avec participation.

Lignes directrices de placement pour le compte de participation total, y compris l'excédent

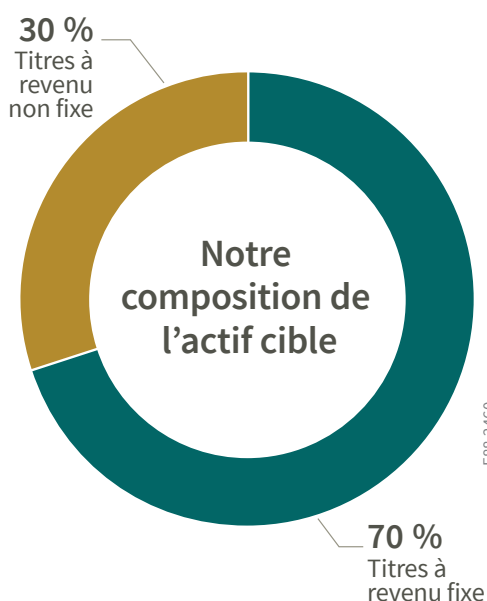
Actif	Lignes directrices de placement (%)
Trésoreries et équivalents	De 0 à 5
Obligations et placements privés	De 40 à 75
Prêts hypothécaires	De 15 à 40
Immobilier	De 0 à 15
Actions ordinaires*	De 5 à 20
Actions privilégiées	De 0 à 5

* Les actions de sociétés non cotées en Bourse sont incluses dans les lignes directrices de placement pour les actions ordinaires.

Les lignes directrices de placement indiquées s'appliquent au total des actifs investis couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation. Ces fourchettes ne comprennent pas les catégories avancées sur police ou autres actifs.

La direction que nous prenons

En février 2021, la Canada Vie a reçu l'approbation du conseil d'administration pour rajuster la composition globale des actifs couvrant les passifs. Nous passerons graduellement à une composition de l'actif cible pour les actifs couvrant les passifs de 70 % en placements à revenu fixe et de 30 % en placements à revenu non fixe.



Ces changements apportés à la composition de l'actif tirent parti de l'expertise de nos sociétés affiliées Conseillers immobiliers GWL et EverWest Real Estate Investors ainsi que de nos relations stratégiques avec de prestigieuses sociétés de gestion de placement comme la Corporation Financière Mackenzie et Northleaf Capital Partners. Ces chefs de file du secteur offrent une expertise exceptionnelle en gestion de placement qui nous permet d'accroître la diversification des catégories d'actif et d'offrir un meilleur potentiel de rendement rajusté en fonction du risque.

L'assurance vie avec participation est un produit à long terme



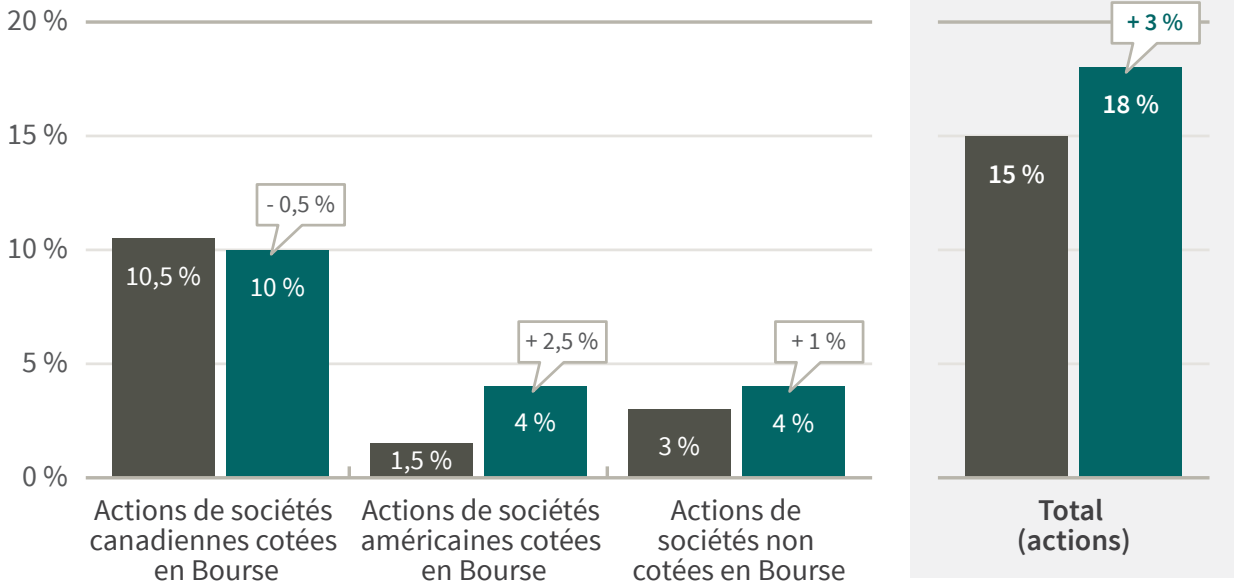
Nous adoptons une approche prudente à l'égard des placements, ce qui nous permet de respecter nos engagements envers les propriétaires de police. Nous révisons régulièrement la stratégie de placement du compte de participation afin de pouvoir continuer à fournir des rendements stables à long terme.

✓ Équilibre du risque et du rendement

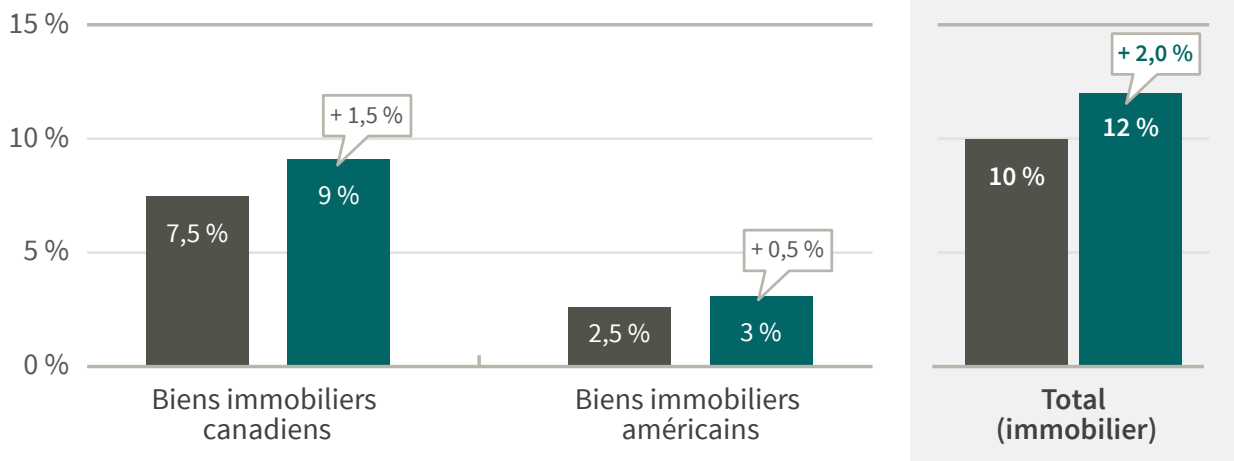
Même si nous adoptons une stratégie de placement de base à long terme, nous tenons également compte du contexte de placement dans la gestion du risque et du rendement, et nous apportons des changements au besoin.

Cibles de la composition de l'actif en titres à revenu non fixe pour les actifs couvrant les passifs

Actions



Immobilier



Composition actuelle de l'actif cible
 Nouvelle composition de l'actif cible



FB8-2458

Actifs du compte de participation total de la Canada Vie au 31 décembre 2020
(en millions de dollars)

Actifs	Valeur des actifs (\$)	% du total des actifs couvrant les passifs	% du total des actifs
Court terme			
Trésorerie et équivalents	916,4	2,2	2,2
Titres à revenu fixe			
Obligations et placements privés			
Obligations émises dans le public			
Obligations d'État	3 594,5	8,5	12,8
Obligations de sociétés	11 671,0	27,5	27,0
Placements privés	3 631,6	8,6	8,0
Sous-total des obligations et des placements privés	18 897,2	44,6	47,8
Prêts hypothécaires			
Résidentiels	1 481,1	3,5	3,3
Commerciaux	8 405,8	19,8	19,0
Sous-total des prêts hypothécaires	9 886,9	23,3	22,3
Total des titres à revenu fixe	28 784,0	67,9	70,0
Titres à revenu non fixe (immobilier et actions)			
Immobilier	3 399,9	8,0	7,5
Actions de sociétés cotées en Bourse			
Actions ordinaires	5 834,0	13,8	12,9
Actions privilégiées	4,3	0,0	0,0
Actions de sociétés non cotées en Bourse	64,5	0,2	0,1
Total des titres à revenu non fixe	9 302,7	21,9	20,6
Total des actifs investis couvrant les passifs	39 003,1	92,0	92,8
Avances sur police	2 612,8	6,2	5,8
Autres actifs*	779,2	1,8	1,5
Total des actifs couvrant les passifs**	42 394,0	100,0	
Total des actifs couvrant l'excédent	2 861,0		
Total des actifs du compte de participation	45 255,0		100,0

* Comprend des actifs tels que les revenus de placements à recevoir et déjà comptabilisés, les primes à recevoir, les impôts futurs et les actifs de réassurance.

** Les actifs pris en compte pour déterminer le taux d'intérêt du barème des participations. Les avances sur polices et autres actifs couvrant les passifs sont classés comme des titres à revenu fixe et pris en compte dans la composition cible globale de l'actif de 70 % à revenu fixe et de 30 % à revenu non fixe.

La valeur des actifs est établie en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) depuis le 1^{er} janvier 2011.




Rendement


Rendement du compte de participation


Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation total après déduction des frais de placement. Le rendement du compte de participation pour 2020 est déclaré pour l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. En 2020, les frais de placement se chiffraient à 8,2 points de base pour le compte de participation ouvert de la Canada Vie. Les frais de placement peuvent varier chaque année en raison des changements dans la composition des actifs du compte de participation total, des économies d'échelle et d'autres facteurs.

Rendement sur un an du compte de participation (au 31 décembre 2020)

 **3,3 %** Obligations émises dans le public et placements privés

 **3,2 %** Prêts hypothécaires

 **2,7 %** Titres à revenu non fixe (immobilier et actions)

 **3,2 %** Rendement total du compte de participation (après déduction des frais de placement)¹

Vous cherchez nos rendements antérieurs?



Nous fournissons des rapports sur les rendements de nos comptes de participation avant la fusion. Vous pouvez les obtenir auprès de votre conseiller ou en consultant canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation

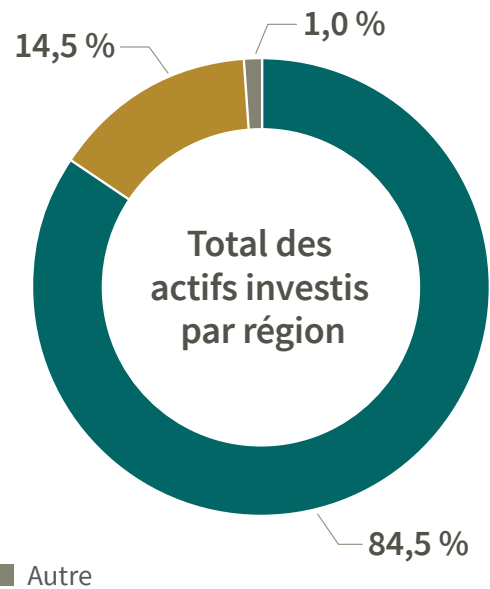
Le rendement du compte de participation est un indicateur à court terme du rendement des placements.

1. Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs du compte de participation couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation, après déduction des frais de placement. Les frais de placement peuvent varier d'une année à l'autre en raison des changements dans la composition des actifs du compte de participation total, des économies d'échelle et d'autres facteurs. Le rendement du compte de participation est déclaré pour l'année civile, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le rendement du compte de participation est un indicateur à court terme du rendement des placements. Il est déterminé en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) depuis le 1^{er} janvier 2011, à l'exception des gains et des pertes non réalisés au titre des obligations. Ceux-ci sont exclus parce que les obligations détenues dans le compte de participation sont généralement conservées jusqu'à l'échéance. Les rendements des actions ordinaires et des titres immobiliers sont évalués selon la valeur du marché, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont considérés comme engagés. Les gains et les pertes réalisés au titre des obligations sont considérés comme engagés.

Actifs étrangers

Nous investissons davantage de façon stratégique dans les actifs étrangers dans toutes les catégories d'actif.

Nous avons des placements étrangers dans toutes les catégories d'actif du compte de participation et ils sont généralement couverts pour réduire le risque de change.



F88-2462

Aperçu de notre portefeuille de titres en revenu fixe

Nombre d'années avant l'échéance par type d'actif à revenu fixe

Selon la valeur comptable au 31 décembre 2020 des actifs investis couvrant les passifs

Type de titres à revenu fixe	De 0 à 5 ans avant l'échéance (%)	Plus de 5 ans avant l'échéance (%)
Obligations émises dans le public	46,7	53,3
Placements privés	15,8	84,2
Prêts hypothécaires résidentiels	99,4	0,6
Prêts hypothécaires commerciaux	47,5	52,5
Total des titres à revenu fixe	45,8	54,2

Chaque année, près de 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres à revenu fixe sont investis aux taux courants du marché. Nous investissons également une portion des nouvelles primes et du revenu de placement, chaque année, aux taux courants du marché.

Les rendements pour les actifs offerts sur le marché en janvier et en février 2021 pour les nouveaux placements en obligations et en prêts hypothécaires du compte de participation étaient d'environ 2,09 %, ce qui correspond approximativement à 97 points de base en dessous des rendements moyens pour les actifs semblables du compte de participation arrivant à échéance en 2021.

Prêts hypothécaires

(au 31 décembre 2020 pour les actifs investis couvrant les passifs)

Prêts hypothécaires (commerciaux et résidentiels)	(%)
Assurés	25
Non assurés	75
Total	100

- Le capital et les intérêts à la date du défaut de paiement sont garantis pour les prêts hypothécaires assurés.
- La proportion des paiements en souffrance pour les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux (depuis 90 jours ou plus) est de 0,01 %, correspondant à la moyenne de l'industrie de 0,01 % au 31 décembre 2020.

La Canada Vie est un chef de file des prêts hypothécaires commerciaux, un marché dans lequel elle est présente depuis plus de 60 ans. Le compte de participation tire profit de ce qui suit :



- ✓ **Équipes régionales d'experts** – Des équipes d'experts chevronnés gèrent le portefeuille dans des bureaux régionaux situés à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal. Elles comprennent les marchés régionaux et peuvent saisir rapidement les occasions de placement. Cette structure permet à la Canada Vie de diversifier ses avoirs par zone géographique et par secteur.
- ✓ **Potentiel de rendement accru** – Les placements dans des prêts hypothécaires commerciaux offrent souvent des rendements plus élevés que les placements publics à revenu fixe, moyennant une liquidité moindre.
- ✓ **Volatilité réduite** – Les placements dans des prêts hypothécaires commerciaux présentent généralement une volatilité moindre, et leur profil de risque de crédit est comparable à celui des actifs à revenu fixe cotés en Bourse¹.
- ✓ **Accent sur les avoirs de premier ordre** – Nous détenons un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux de grande qualité. Au cours des 5 dernières années, notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux a maintenu un niveau de risque équivalant à une cote de A- ou mieux pour une obligation¹. Le dernier défaut de paiement sur nos prêts hypothécaires commerciaux ayant donné lieu à une perte financière remonte à plus de 20 ans. Moins de 1 % de nos prêts commerciaux ont fait l'objet de reports de paiement de capital pendant la pandémie de COVID-19.

1. Les prêts hypothécaires commerciaux sont notés à l'interne.

Placements privés

Les placements privés sont des placements obligataires effectués aux termes d'ententes privées conclues auprès d'emprunteurs et sont regroupés dans trois principales catégories :

- Crédit-bail
- Marché intermédiaire et autre forme de crédit aux entreprises
- Infrastructure

Ces placements ont le potentiel de fournir des rendements plus élevés que d'autres types de placements à revenu fixe, mais présentent un niveau de risque supérieur. Pour cette raison, tous les placements privés sont soumis à un processus de crédit rigoureux. Une équipe de gestion de placements spécialisée dans les placements privés est responsable de la recherche, de la tarification et de la gestion active de chaque placement privé.

Obligations émises dans le public

Toutes les obligations souscrites pour le compte de participation de la Canada Vie sont de catégorie investissement. Elles ont donc au moins reçu la cote BBB, une mesure de la qualité des obligations reconnue au sein du secteur des placements. Nous prenons également en considération le contexte de placement lorsque nous gérons les écarts de rendement entre les obligations notées AAA, AA, A et BBB afin de déterminer si le rapport risque-rendement est rentable et s'il favorise l'atteinte des objectifs du compte de participation. Nous cherchons continuellement des occasions d'améliorer les rendements, tout en continuant à privilégier les actifs de catégorie investissement dont la qualité du crédit est élevée et qui apportent de la stabilité au portefeuille. L'une des stratégies que nous avons mises en œuvre consiste à investir davantage dans des actifs étrangers. Ce changement offre de nombreux avantages éventuels, notamment les suivants :

- Émetteurs diversifiés
- Secteurs diversifiés
- Rendement accru
- Augmentation de la disponibilité des actifs



Qualité des actifs

(au 31 décembre 2020 pour les actifs investis couvrant les passifs)

Cote	Placements privés (%)	Obligations émises dans le public (%)
AAA	0,0	17,2
AA	4,0	25,9
A	33,1	28,1
BBB	62,5	28,7
BB ou moins	0,4	0,0
Total	100	100

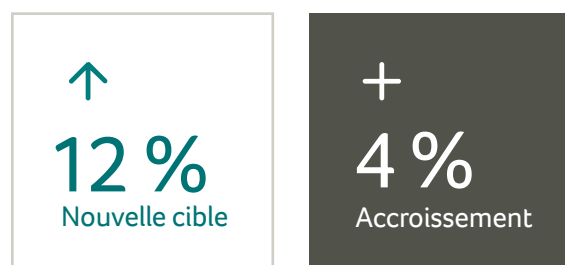
Les placements privés sont cotés à l'interne.

Aperçu de notre portefeuille de titres à revenu non fixe

Immobilier

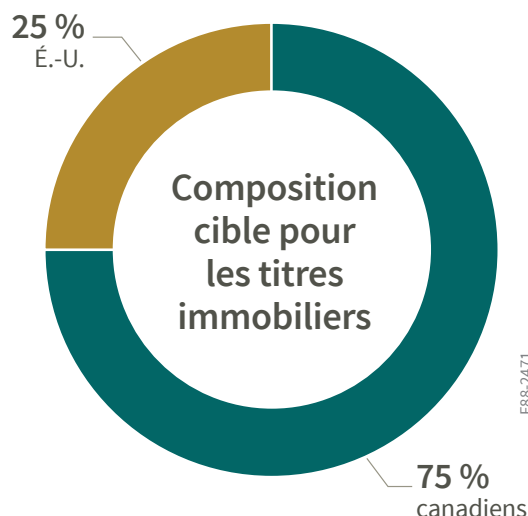
Nous continuons à chercher des occasions d'accroître la proportion de titres immobiliers, qui passe de 8 % du total des actifs couvrant les passifs dans le compte de participation (au 31 décembre 2020) à notre cible de 12 %.

La proportion de titres immobiliers



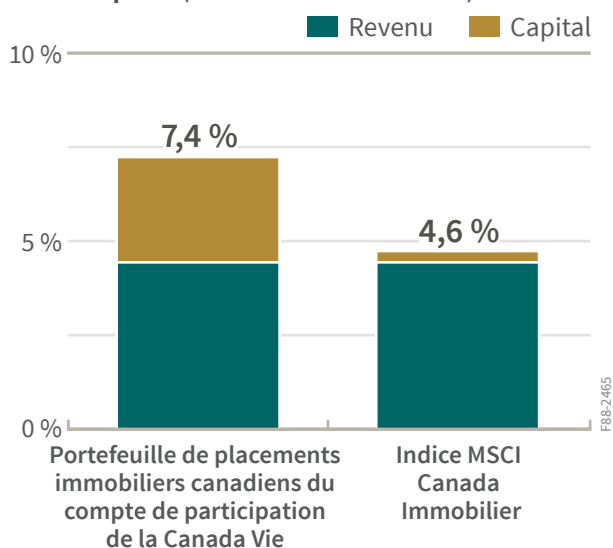
L'augmentation du contenu en titres immobiliers nous donne l'occasion de diversifier davantage notre portefeuille par l'entremise de nos sociétés affiliées, Conseillers immobiliers GWL et EverWest Real Estate Investors. La plateforme immobilière intégrée verticalement de Conseillers immobiliers GWL est axée sur des stratégies de placement à forte conviction et l'utilisation complémentaire du développement.

Cette approche a permis à la composante canadienne du compte de participation de la Canada Vie d'enregistrer un excellent rendement comparativement à l'indice MSCI Canada Immobilier.



Rendement du portefeuille de placements immobiliers canadiens par rapport à l'indice MSCI Canada Immobilier

Rendements totaux moyens historiques sur cinq ans (au 31 décembre 2020)



Les rendements annuels moyens historiques sont des moyennes géométriques.

Ce tableau vise à mettre en évidence le rendement solide du portefeuille de placements immobiliers canadiens du compte de participation de la Canada Vie par rapport à l'indice MSCI Canada Immobilier. Le tableau ne devait pas être utilisé pour extrapoler l'incidence directe sur le barème des participations ou le taux d'intérêt du barème des participations.

Indice MSCI Canada Immobilier © MSCI Inc. et ses concédants de licence, 2021. Tous droits réservés. Utilisation avec la permission de Investment Property Databank Ltd., une société employant la marque MSCI. En aucun cas, ni MSCI ni IPD n'acceptent les pertes, les dommages, les coûts ou les dépenses subis en raison de la confiance en l'indice, et n'en sont responsables envers quiconque.

Du côté des États-Unis, EverWest apporte une connaissance approfondie des marchés immobiliers américains et accroît la diversification globale du portefeuille grâce à des occasions de placement d'excellente qualité dans un plus grand nombre de secteurs et de zones géographiques.

Exemples de nos placements récents en immobilier :



Tower Business Center, Aurora, Colorado



Immeuble industriel, Carlsbad, Californie

Les photos sont une gracieuseté de CBRE Group, Inc. (gauche) et Cushman & Wakefield (droite).

Actions de sociétés cotées en Bourse

Notre relation stratégique avec la Corporation Financière Mackenzie nous offre des occasions et des moyens de gestion de placements hors pair. La Corporation Financière Mackenzie est l'une des meilleures sociétés de gestion de placements au monde et, au 31 janvier 2020, **elle gérait un actif de plus de 186 milliards de dollars.**

Actions de sociétés non cotées en Bourse

Notre position en actions de sociétés non cotées en Bourse diversifie notre portefeuille et est susceptible de procurer des rendements plus élevés. Les placements futurs permettront de tirer profit de notre programme d'investissement mondial, l'objectif étant d'atteindre notre nouvelle cible de 4,0 %. **Les actions de sociétés non cotées en Bourse ont une faible corrélation avec les autres catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, ce qui contribue à réduire le risque global de notre portefeuille.**

La position du compte de participation en tant que plus grand compte de participation ouvert au Canada nous donne un meilleur accès à des relations stratégiques avec des sociétés de financement par capitaux propres de premier plan comme Northleaf Capital Partners. Comptant parmi les plus importants cabinets présents sur les marchés privés au Canada, Northleaf dispose de ressources de pointe dans les secteurs des actions de sociétés de taille intermédiaire non cotées en Bourse, des produits de crédit privés et des actions d'infrastructures.

Taux d'intérêt du barème des participations

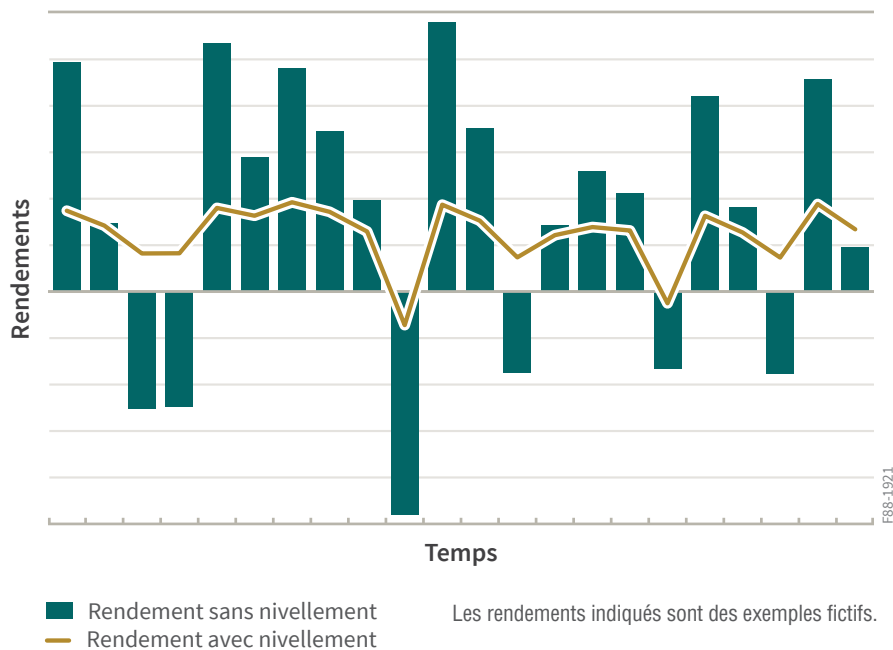
Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police qui proviennent des placements du compte de participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations :

- ✓ Englobe les résultats de placements nivelés des actifs couvrant les passifs du compte de participation de la plus récente période de mesure
- ✓ Ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation
- ✓ Comprend les gains et pertes nivelés des périodes précédentes
- ✓ Peut changer en fonction des résultats des placements

Le nivellement

consiste à intégrer les gains et les pertes dans le taux d'intérêt du barème des participations sur une certaine période. Il est principalement utilisé dans le cas des gains et des pertes non réalisés d'actifs à revenu non fixe¹.



1. La méthode de nivellement pourrait changer à l'avenir.

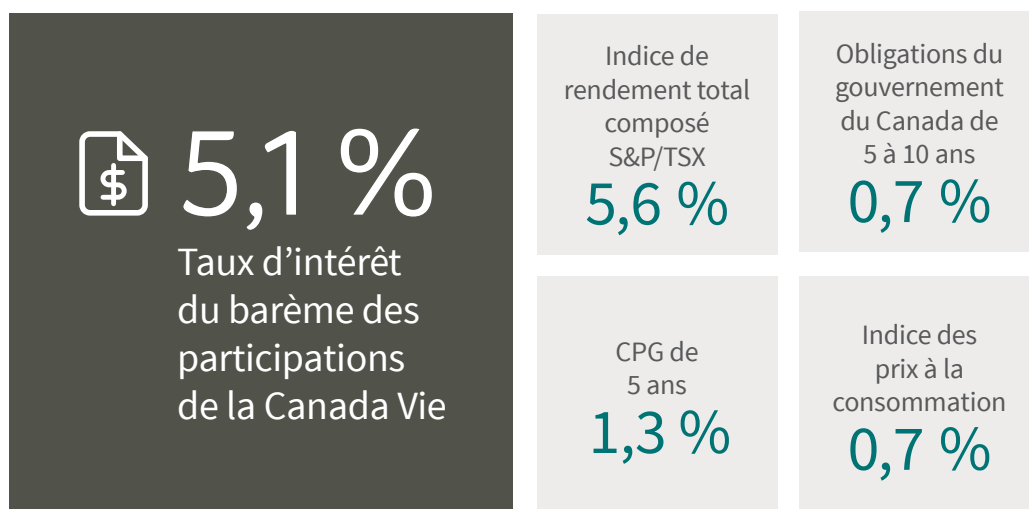
Le taux d'intérêt du barème des participations n'est qu'un des facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle. Il est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police qui provient des placements du compte de participation et il ne peut pas être directement lié à la croissance de la valeur de rachat d'une police donnée. La croissance réelle de la valeur de rachat de toute police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs.

Par exemple :

- Le type de produit
- Les caractéristiques du produit
- La période de paiement de primes
- L'âge à l'établissement
- La catégorie de risque
- L'option de participation
- Le barème des participations

Notre stratégie de placement à long terme, combinée à notre stratégie de nivellement, contribue à réduire les répercussions de la volatilité à court terme sur la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation.

Rendements sur un an (au 31 décembre 2020)



Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation. Il est fondé sur les actifs couvrant les passifs du compte de participation. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation.

Le rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX comprend le réinvestissement des dividendes. © TSX Inc., 2021. Tous droits réservés.

Le rendement des certificats de placement garanti (CPG) de cinq ans correspond au rendement nominal jusqu'à l'échéance. Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 176-0043, série V122526 (site Web de Statistique Canada), 19 février 2021. Pour chaque année civile, la moyenne des taux mensuels des CPG a été utilisée.

Rendement des obligations de cinq à dix ans du gouvernement du Canada. Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 176-0043, série V122486 (site Web de Statistique Canada), 19 février 2021. Pour chaque année civile, la moyenne des valeurs mensuelles a été utilisée.

Les taux d'inflation au titre de l'indice des prix à la consommation sont fondés sur la variation de décembre à décembre. Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 326-0020, série V41690973 (site Web de Statistique Canada), 19 février 2021.

Demandes de règlement d'assurance (mortalité)

Les demandes de règlement d'assurance (ou les résultats de mortalité) sont prises en compte dans l'analyse annuelle des participations versées aux propriétaires de police. Au fil du temps, l'espérance de vie a augmenté. Dans les dernières années, cette amélioration de la mortalité a permis de compenser partiellement l'incidence de la baisse des taux d'intérêt. En 2020, les prestations de décès versées aux propriétaires de police se sont élevées à 738 millions de dollars.

Lorsque les propriétaires de police avec participation vivent plus longtemps, les prestations de décès sont versées plus tard que prévu. Le nombre plus important de primes payées et le report des prestations de décès permettent ainsi d'accroître les revenus de placement, et par le fait même le montant à verser au titre des participations des propriétaires de police avec participation.

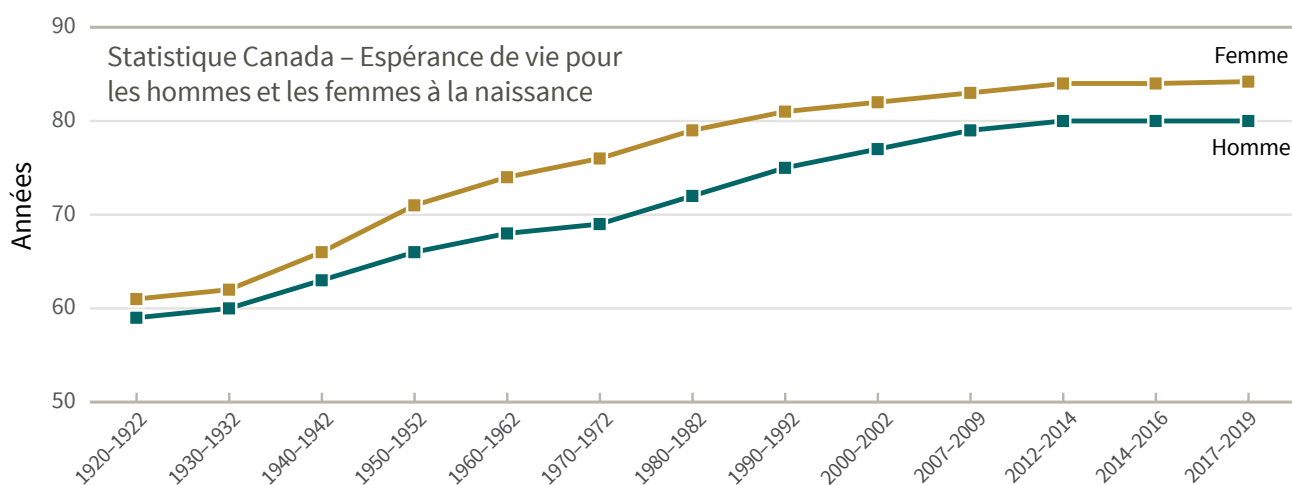
Des facteurs comme les avancées médicales, les changements de mode de vie et les changements quant aux taux d'incidence des maladies font qu'il est difficile de prédire les futurs taux de mortalité. Toutefois, même si l'amélioration des résultats de mortalité ralentit au fil du temps, les taux de mortalité actuels sont tout de même généralement supérieurs à ceux utilisés par la Canada Vie lors de l'établissement des taux des produits d'assurance vie avec participation.



La protection offerte par la tarification

Ces statistiques relatives à la mortalité reflètent l'espérance de vie pour l'ensemble de la population. En moyenne, les personnes qui ont été assujetties à la sélection des risques et approuvées dans le cadre d'une demande d'assurance vie ont une plus longue espérance de vie. Les personnes représentant un risque plus élevé en raison de leur santé, mode de vie ou profession peuvent payer plus cher leur assurance vie ou se voir refuser la protection.

Les Canadiens vivent plus longtemps



Sources :

1920-22 à 1980-82 : Statistique Canada, Longévité et tables de mortalité chronologiques : 1921-81 (abrégées), Canada et provinces, Catalogue n° 89-506.

1990-92 : Statistique Canada, Tables de mortalité, Canada, provinces et territoires, Catalogue n° 84-537.

2000-02 : Statistique Canada, Tableau CANSIM 102-0512.

2007-09 à 2014-16 : Statistique Canada, Catalogue n° 84-537-X.

1980-1982 à 2017-2019 : Statistique Canada, Tables de mortalité, Canada, provinces et territoires, Catalogue n° 84-537-X (postcensitaire pour 2019 et estimations postcensitaires pour 2020).

F88-1746

Résiliations de polices

Les résiliations de polices avec participation (sauf celles donnant suite à des demandes de règlement d'assurance) peuvent avoir une incidence sur les bénéfiques du compte de participation. Une résiliation peut se produire parce qu'un propriétaire de police :

- Annule sa protection
- Ne paie pas ses primes ou n'effectue pas des paiements suffisants à l'égard de ses avances sur police

Si le nombre réel de résiliations de polices est différent des hypothèses que nous avons utilisées lors de la tarification des produits, cela peut avoir un effet négatif ou positif sur le compte de participation, en particulier durant les premières années. L'incidence sur le compte de participation dépend du type de produit.

Incidence générale des résiliations sur les bénéfiques du compte de participation durant les premières années :

	Produits à valeur de rachat anticipée	Produits à valeur de rachat différée
Taux de résiliations plus élevé que prévu	Incidence négative	Incidence positive
Taux de résiliations plus bas que prévu	Incidence positive	Incidence négative

Dépenses, taxes et impôts

Nos politiques de gestion des dépenses sont axées sur la maîtrise des dépenses au profit des propriétaires de police avec participation et des actionnaires. Les dépenses, les taxes et les impôts sont attribués au compte de participation selon une méthode juste et équitable pour les propriétaires de police avec participation, selon l'avis de l'actuaire désigné. Chaque année, l'actuaire passe en revue la méthode d'attribution des dépenses, des taxes et des impôts au compte de participation et rend compte au conseil d'administration de l'impartialité et de l'équité de la démarche. Le conseil d'administration approuve cette méthode après avoir considéré l'avis de l'actuaire.

Économies d'échelle

La Canada Vie est heureuse de servir plus de 13 millions de clients d'un océan à l'autre. Nous comptons près de trois millions de polices d'assurance vie individuelle en vigueur (au 31 décembre 2020). Cette envergure, en plus du fait que nous avons le plus important compte de participation au Canada (environ 1,6 million de polices avec participation), nous offre des occasions de réduire les frais de gestion du compte de participation.

Solidité

La Canada Vie porte une attention particulière à la solidité et au rendement à long terme du compte de participation.

Ces facteurs s'avèrent importants lorsque vient le moment de choisir une police d'assurance avec participation, car le coût net de ce type de police dépend du rendement à long terme du compte de participation.

Une police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie procure une base de valeurs garanties.

Elle offre également une possibilité de croissance du fait d'appartenir à un groupement d'autres polices avec participation. Une police avec participation de la Canada Vie offre à la fois stabilité et souplesse dans une solution d'assurance vie permanente.

Compte de participation du bloc ouvert (millions de dollars)

Sommaire des opérations du compte de participation	31 décembre 2020 (\$)
Primes des propriétaires de police avec participation	4 769
+ Revenus de placement	2 281
- Prestations versées	1 352
- Variation des provisions actuarielles	3 559
- Dépenses, taxes et impôts	821
- Distribution aux propriétaires de police avec participation et aux actionnaires	1 242
Participations des propriétaires de police avec participation	1 207
Variation des provisions pour participations	2
Part des actionnaires	
Versement en espèces	31
Montant cumulatif	2
= Bénéfice net (perte nette) du compte de participation	76

Bilan du compte de participation	31 décembre 2020 (\$)
Actifs	45 255
- Passifs	42 394
= Solde de clôture pour l'excédent du compte de participation	2 861
Excédent du compte de participation	
Solde d'ouverture (au 1 ^{er} janvier 2020)	2 740
+ Bénéfice net (perte nette) du compte de participation	76
+ Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	45
= Solde de clôture pour l'excédent du compte de participation	2 861

Les revenus de placement, la valeur des actifs et la variation des provisions actuarielles sont déterminés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) depuis le 1^{er} janvier 2011.

Certains actifs, comme les obligations émises dans le public, les actions ordinaires et les titres immobiliers, sont évalués selon la valeur du marché. Ils ne sont pas nivelés. Les revenus de placement sont déclarés pour l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et comprennent les actifs couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation.

Des modifications sont apportées de temps à autre aux provisions actuarielles afin que leur montant total soit suffisant pour respecter toutes les obligations envers les propriétaires de police avec participation.

Les provisions pour participations représentent les participations des propriétaires de police avec participation gagnées (aux fins de production des rapports financiers), mais non versées à la fin de l'année civile.

En vue d'une harmonisation avec les états financiers de la compagnie, les autres éléments cumulés du résultat étendu sont maintenant inclus dans l'excédent du compte de participation. Les autres éléments du résultat étendu englobent les gains et pertes de placement spécifiques non réalisés, qui peuvent être temporaires.

Le compte de régularisation représente une portion de l'excédent attribuable au compte des actionnaires, détenue à même le compte de participation, qui a été constatée, mais non payée et qui dépend du versement futur de participations aux propriétaires de police avec participation.



Responsabilité

La Canada Vie est une compagnie détenue par des actionnaires et, en tant que telle, doit conserver le compte de participation distinct du compte des actionnaires.

Les activités de la Canada Vie sont régies, au fédéral, par la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA) du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ainsi que par la législation provinciale applicable sur les assurances des organismes de réglementation des assurances provinciaux.

Dispositions et références de la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA)

Conformément à la LSA, les administrateurs d'une société doivent gérer ou superviser l'administration des affaires de la société, ce qui comprend l'établissement et le maintien en vigueur de politiques à l'égard des participations à verser aux propriétaires de police avec participation, ainsi qu'à l'égard de la gestion du compte de participation. La LSA indique les responsabilités des administrateurs et les exigences en matière de rapports concernant l'usage de pratiques actuarielles justes et équitables.

1. Le revenu de placement et les dépenses sont affectés au compte de participation conformément à une méthode juste et équitable pour les propriétaires de police avec participation selon l'actuaire de la compagnie. Lorsque cette méthode de répartition est approuvée par le conseil d'administration, elle est envoyée au BSIF (articles 457-460).
2. Le conseil d'administration doit établir une politique et la maintenir en vigueur à l'égard de l'établissement du montant des participations à verser pour les propriétaires de police avec participation et en transmettre un exemplaire au BSIF (article 165 (2)(e)).
3. Le conseil d'administration doit de plus établir et maintenir une politique relative à la gestion du compte de participation et en faire parvenir une copie au BSIF (article 165 (2)(e.1)).
4. Au moins une fois l'an, l'actuaire de la compagnie doit passer en revue la politique de participation des titulaires de police avec participation. L'actuaire de la compagnie doit fournir un rapport écrit au conseil d'administration sur le caractère équitable de la politique pour les propriétaires de police avec participation (article 165 – Rapport de l'actuaire).
5. Avant que le conseil d'administration déclare des participations, l'actuaire de la compagnie doit donner son avis au conseil d'administration quant à l'équité des participations proposées pour les propriétaires de police avec participation et à la conformité de la compagnie à la politique en matière de participations visant les propriétaires de police (article 464 (2)).
6. La LSA limite le montant qui peut être versé au compte des actionnaires dans le cadre de toute distribution annuelle des profits du compte de participation pour une année financière (article 461). Cette limite annuelle correspond à un pourcentage maximal du montant fixé par le conseil d'administration aux fins de distribution à partir des profits du compte de participation pour l'exercice financier en question. Le montant total à distribuer est réparti entre les actionnaires et les propriétaires de police avec participation. Le pourcentage maximal de la distribution totale qui peut être distribuée au compte des actionnaires dépend de la taille du compte de participation. Le pourcentage maximal diminue, passant de 10 %, pour un petit compte de participation, à un peu plus de 2,5 % en fonction de l'augmentation de la taille du compte. La distribution des profits aux actionnaires par la Canada Vie s'établissait à 2,5 %. En 2020, le montant versé au compte des actionnaires s'élevait à 33 millions de dollars, ce qui représente environ 0,1 % de l'actif du compte de participation au 31 décembre 2020.
7. Les propriétaires de police avec participation et les actionnaires ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée annuelle des propriétaires de police et des actionnaires. Ils ont le droit de recevoir des exemplaires de certains documents, par exemple le relevé annuel. Ils détiennent également un droit de vote (articles 331 et 334).



Besoin de renseignements supplémentaires?

Vous pouvez en apprendre davantage sur l'assurance vie avec participation et les autres produits et services de la Canada Vie en communiquant avec votre conseiller. Chaque année, à l'approche de l'anniversaire de police, les propriétaires de police avec participation reçoivent un relevé qui présente la situation actuelle de leur police.



Consultez canadalife.com/fr/nous-joindre ou composez le **1 888 252-1847** si vous avez des questions au sujet d'une police particulière.

Votre police contient des définitions importantes de certains termes utilisés dans le présent guide.

Vous devriez conserver ce guide avec l'illustration et le contrat de votre police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie.

Les renseignements fournis sont fondés sur la législation fiscale actuelle et ses interprétations quant aux résidents canadiens et, à notre connaissance, sont exacts au moment de leur publication. Toute modification ultérieure apportée à la législation actuelle et à ses interprétations peut avoir une incidence sur ces renseignements, lesquels sont de nature générale et ne visent pas à fournir des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Dans le cas de situations précises, vous devriez consulter le conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de nos politiques relatives à la gestion du compte de participation et aux participations visant les titulaires de police avec participation en consultant canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation.



Vous cherchez nos rendements antérieurs?

Nous fournissons des rapports sur les rendements de nos comptes de participation avant la fusion. Vous pouvez les obtenir auprès de votre conseiller ou en consultant canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation

La Canada Vie est membre d'Assuris, qui administre le programme de protection des consommateurs pour les propriétaires de police de ses sociétés membres.

La Canada Vie est une filiale de Great-West Lifeco Inc. et membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Fondée en 1847, la Canada Vie est la première compagnie d'assurance vie canadienne.



Communiquez avec votre conseiller

Votre conseiller peut répondre à toutes vos questions au sujet des Données financières ou du compte de participation de la Canada Vie.

- Expérience
- Taille
- Expertise
- Responsabilité
- Conviction



Consultez canadavie.com

  @CanadaVie  @canada_vie  @CanadaLifeCo